

14 juin 2011 - Notre but : plus de places d'accueil pour les enfants, plus de congés pour les parents et les proches aidants !

Le 14 juin, nous revendiquons plus de moyens pour l'accueil des enfants

En période préélectorale, nombreux sont les partis de tout bord qui plaident pour des mesures en faveur des familles, notamment pour des places en crèches. Pourtant, lorsqu'il s'agit de donner les moyens financiers pour mettre sur pied les structures nécessaires, les bourses se ferment, et les autorités – fédérales, cantonales ou communales – se renvoient la balle les unes les autres. En 2010, alors qu'il manque toujours au moins 50'000 places d'accueil de l'enfance, il a fallu batailler au parlement pour obtenir 120 millions de francs pour prolonger le programme d'aide à la création de nouvelles structures d'accueil, le Conseil fédéral plaçant pour une réduction de l'enveloppe à 80 millions.

Le 14 juin, les femmes vont contester cette manière de faire. L'accueil extrafamilial des enfants doit devenir une priorité politique et obtenir les moyens nécessaires à son développement. La pétition déposée l'année passée par le ssp mettait en évidence que, pour répondre aux recommandations de l'OCDE (1% du PIB consacré à l'accueil des enfants), il faudrait en Suisse multiplier par cinq les moyens alloués ! Cela permettrait non seulement de répondre à la demande des parents, mais également d'assurer un accueil de qualité que seul un personnel qualifié et bénéficiant de bonnes conditions de travail peut garantir.

Le 14 juin, mobilisons-nous pour de véritables congés parentaux et pour les proches aidants

Avec un congé maternité fédéral de 14 petites semaines payées à 80%, la Suisse se situe en queue de peloton au niveau européen, d'autant que le Parlement européen vient d'allonger la durée du congé maternité de 14 à 20 semaines. Et il n'existe en Suisse pratiquement aucun autre congé pour les parents si l'on excepte le congé pour enfant malade de trois jours par cas de maladie. C'est peu et les femmes se mobiliseront le 14 juin pour obtenir davantage de congés non seulement pour les parents, mais aussi pour les proches aidants, en majorité des femmes, qui ne bénéficient à l'heure actuelle d'aucun droit !

Les femmes de l'USS exigent au minimum un congé maternité de 18 semaines, un congé paternité de 8 semaines et un congé parental, dont le modèle précis reste à discuter. Le ssp considère qu'il est également nécessaire d'introduire un droit à des congés de soins de courte et longue durée en cas de maladie d'un enfant ou d'un proche.

La société doit reconnaître le travail non rémunéré, assuré encore aujourd'hui à 2/3 par les femmes. Cette reconnaissance passe par des mesures de solidarité entre toutes et tous, tant par le renforcement des structures d'accueil pour les enfants et des services publics en général que par l'instauration de congés payés permettant aux salariés, femmes et hommes, de mieux gérer vie professionnelle et vie familiale et de davantage partager les tâches domestiques.

Michela Bovolenta, ssp